



BULLETIN MUNICIPAL n° 340

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 5 Octobre 2010

E-mail : mairie.epierre@wanadoo.fr - Courriel maire : bouvierjean@wanadoo.fr

Site Internet : www.epierre-savoie.com

- ! - ! - ! -

Présents : Mmes ANDRE Annie, CIMETTA Hélène, Mrs. ACHARD Alain, Mrs, BOUVIER Jean, COMBET Jean-Paul, CONTI Sylvain, FONTAINE Jean-Marie, MONDET Jean-Louis, PERRIER Christian, REFFET Jean-Luc, RENAUD Christian.

Absents : Mme VOTTA Sylviane, M. CHARMET Julien,

M. MARTINEZ Jackie à donné pouvoir à M. CONTI Sylvain pour participer aux votes.

Début de séance : 18 h 30 mn

PROJET D'ADHESION A UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le maire a sollicité l'intervention de l'ASASAC (Agence Savoyarde d'Aménagement de Développement et d'Aide aux Collectivités) pour présenter une étude financière sur une possible adhésion de la commune d'EPIERRE à une nouvelle communauté de Communes constituées de : La Chambre, La Chapelle, Saint Etienne de Cuines, St Rémy de Maurienne, auxquelles pourraient se joindre d'autres communes du canton de La Chambre.

Cette communauté de communes pourrait être effective dès le 1^{er} janvier 2011 avec deux compétences obligatoires : l'Aménagement de l'Espace et les Actions de Développement Economique et une compétence optionnelle : le traitement des déchets

Après un large débat, un dialogue constructif et l'analyse financière du projet le Conseil Municipal se prononce (*par 10 voix pour et 2 abstentions*) pour donner un accord de principe sur l'adhésion de la commune d'EPIERRE à la future communauté de communes, valide les compétences obligatoires et retient la compétence traitement des déchets en option.

SIRTOMM – Remplacement du délégué suppléant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide et nomme Monsieur ACHARD Alain comme remplaçant de Monsieur Jean BOUVIER en qualité de délégué suppléant au Syndicat Intercommunal de ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne.

ABATTEMENT DE TAXE HABITATION EN 2011

L'ASADAC sollicitée par Monsieur le Maire pour réaliser une étude sur les abattements de la taxe habitation en 2011 a présenté plusieurs simulations.

Tout d'abord elle rappelle qu'à compter du 01 janvier 2011 la part départementale de la taxe habitation (TH) sera transférée au bloc communes/intercommunalités. De ce fait les abattements votés par le Département ne seront pas repris automatiquement ; il convient donc de délibérer sur le maintien ou la suppression de ces abattements avant le 1^{er} novembre 2011. Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote pour le maintien des abattements comme suit :

- Abattement Général à la base de..... 15 %
- Pour une personne à charge de..... 10 %
- Pour 2 personnes à charge de..... 10 %
- Pour 3 personnes à charge de 15 %
- Par personne supplémentaire à charge..... 15 %

PROJET DE ROUTE CULTURELLE CANTONALE

La Commune d'Epierre a participé récemment à l'inventaire du patrimoine entrant dans un projet de «Route culturelle cantonale» à l'initiative de l'Office du tourisme d'Aiguebelle.

Aujourd'hui il convient de formaliser le partenariat avec l'Office du Tourisme par la signature d'une convention de même que l'implication de la commune à hauteur de 1/12^{ème} dans l'étude du projet de «Route Culturelle Cantonale» représentant la somme de 2 409.44 € TTC. Compte-tenu des projets majeurs à réaliser prochainement sur la commune : aménagement de la mairie et des abords, aménagement rue des écoles et entrée Nord, le Conseil Municipal vote le refus de ce projet et charge monsieur le Maire d'en informer l'Office du Tourisme.

VIREMENT DE CREDIT – budget EAU

Pour permettre le règlement de factures non prévues au budget, il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à procéder au virement suivant :

<u>Provenance</u>		<u>Destination</u>
Cpte 6152	- 150 €	Cpte 658 + 150 €

Accord du CM à l'unanimité

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DE CREDIT – budget EAU

Afin d'équilibrer les dépenses et recettes il convient d'enregistrer les opérations suivantes :

Cpte R 758 + 1600 €

Cpte D 673 + 1000 €

Cpte D 658 + 600 €

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

RESILIATION BAIL LA POSTE

Suite à la transformation du bureau de poste en Agence Postale Communale, il convient de procéder à la résiliation du bail signé le 31/10/1995 avec comme terme le 31/12/2010.

Approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Recrutement d'un agent non titulaire pour remplacement d'un agent momentanément indisponible (congés annuels, maladie...).

Monsieur le maire rappelle que le fonctionnement de l'Agence Postale Communale prévoyait le recrutement et la formation d'une personne supplémentaire pour assurer les remplacements de l'agent affecté à ce poste. Cet intérim prendrait la forme d'un arrêté du Maire conformément à l'alinéa 1 (remplacement de faible durée), les conditions de rémunération, durée du remplacement, étant précisées dans l'arrêté. Accord du CM à l'unanimité.

AMENAGEMENT ET SECURISATION D'ARRETS DE CARS –

Demande de subvention au titre «Amende de police relative à la sécurité routière»

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est impératif de sécuriser les points d'arrêt des cars scolaires, notamment par des travaux de signalisation dans la traversée du bourg, sur la RD 75 et à proximité des écoles. A ces fins il sollicite le Conseil Général de la Savoie, pour l'attribution d'une subvention, la plus élevée possible, au titre des amendes de police relatives à la circulation routière. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la demande de subvention auprès du Conseil Général de la Savoie et charge Monsieur le Maire du suivi du dossier et de la réalisation des travaux.

BAIL DE LOCATION – APPARTEMENT ECOLE

Une famille de 3 personnes est intéressée par la location de l'appartement n° 4 situé au-dessus de l'école primaire d'EPIERRE. Cette location fera l'objet d'un bail à dater du 1^{er} octobre 2010 pour un montant de 380 € hors charges et dépôt de garantie fixé à 760 €.

Le Conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable.

SDES – Modification des statuts.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie (SDES) et qu'à ce titre le Conseil Municipal doit se prononcer à propos de toute modification des statuts du syndicat. En date du 14 septembre 2010 l'Assemblée Générale du Comité syndical du SDES a procédé à une modification des statuts ; Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la modification du nom du syndicat comme suit : Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES), la clause supplémentaire relative à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage par le SDES et la délégation sous forme de Co-maîtrise d'ouvrage.

RECRUTEMENT ATSEM

En prévision du départ en retraite de l'ATSEM titulaire du poste il y a lieu de lancer la procédure de recrutement pour pourvoir la vacance de ce poste, conformément aux dispositions législatives en vigueur. Ce recrutement s'inscrira dans le cadre d'emploi des ATSEM de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 28 heures annualisées selon le calendrier scolaire.

Le Conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

TRAVAUX :

- Aménagement de la traversée du village – A réaliser

Entrée Nord :

- Le Maire présente au Conseil un avant projet d'aménagement entre l'embranchement « Thermphos » et la maison « Cimetta » rue de La Lauzière.
- Des rétrécissements sont prévus et une augmentation de la surface destinée à la circulation piétonnes afin de réduire la vitesse des usagers et décourager la circulation des poids lourds.

Secteur ECOLE :

- Le Maire présente un avant-projet assez « abouti » sur les aménagements préconisés, afin d'accroître la sécurisation des piétons aux abords des écoles.
- Les aires destinées à la circulation piétonnes seront plus importantes, la réduction de la largeur des voies destinées à la circulation devrait permettre une réduction notable de la vitesse et décourager la traversée Poids lourds.
- Ce projet sera mis en appel d'offres très prochainement par le « Cabinet Altitudes VRD » pour une réalisation printemps 2011.

- Travaux effectués :

- Enrobés diverses voies communales par l'entreprise SER TPR
- Rénovation rond point (entrée sud) Ets LASCAR TP
- Travaux divers Ets LASCAR TP : découpage enrobé et scellement grille parking «Besson», terrassements et pose de panneaux de rues, piquage et crépissage de la Croix Rouge, et de la façade des toilettes de l'école, et du mur.

DIVERS

- Pose du portail de l'école prévue le 6/10/2010 par l'entreprise REFFET
- Enfouissement ligne par l'entreprise SOREA - rendez-vous sur place le 6/10/2010
- Ecole :
Travaux demandés par Madame la directrice : pose de stores occultant dans la salle des maîtres pour utilisation d'un rétroprojecteur.
Prochain conseil d'école programmé le 21/10/2011 à 18 h.

Monsieur le Maire participera au 93^{ème} congrès des maires de France qui se déroulera du 23 au 25 novembre 2010 Porte de Versailles.

La séance est levée à 22 heures 45 minutes.

BULLETIN MUNICIPAL n° 341

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 16 Novembre 2010

E-mail : mairie.epierre@wanadoo.fr - Courriel maire : bouvierjean@wanadoo.fr

Site Internet : www.epierre-savoie.com

- : - : - : -

Présents : Mmes ANDRE Annie, CIMETTA Hélène VOTTA Sylviane, Mrs BOUVIER Jean, COMBET Jean-Paul, CONTI Sylvain, FONTAINE Jean-Marie, MONDET Jean-Louis, PERRIER Christian, REFFET Jean-Luc, RENAUD Christian.

Absents : Mrs. ACHARD Alain, CHARMET Julien, MARTINEZ Jackie
M. CHARMET Julien a donné pouvoir à Mme VOTTA Sylvianne pour participer aux votes.

Début de séance : 18 h 30 mn

VIREMENT DE CREDIT – Budget principal

Pour procéder à l'amortissement des immobilisations sur l'exercice 2010, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 1 117 €. De même compte-tenu de la fin des travaux à la cantine/garderie il est indispensable de créditer en dépense et recette les comptes 2313/41 et 2033/41 de 628.83 € correspondant à l'intégration des frais d'annonces légales dans l'opération Cantine/Garderie. Ces écritures étant des mouvements d'ordre budgétaire n'impactent pas les budgets. D'autre part afin de régler la facture relative à la remise en état de la stèle du Jardin du Souvenir au cimetière il est impératif de créditer le compte 21316 de 1 275 €. Accord du CM à l'unanimité.

POSTE ADJOINT ANIMATION- affecté à la cantine/garderie

En raison de la spécificité du poste de travail, calqué sur l'année scolaire, il est judicieux d'annualiser la durée hebdomadaire ; de ce fait les 28 heures hebdo. correspondent à 22 h 40 hebdo. annualisées pour tenir compte de la période de congés annuels, congés de fractionnement et jours fériés. Accord du CM à l'unanimité.

OFFRE DE SERVICE EN MATIERE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le décret n° 85-603 du 10 juin modifié précise que «les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité»

Pour accomplir cette mission le Centre de gestion a recruté un technicien «hygiène et sécurité» en vue de la mise en place d'un pôle Prévention des risques professionnels destiné à fournir une assistance dans ce domaine aux collectivités.

Ainsi le CDG de la Savoie propose une offre de service qui sera étudiée lors du prochain budget..

POSTE ATSEM

Monsieur le maire rappelle le recrutement d'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) de 1^{ère} classe à dater du 3 janvier 2011 et apporte les précisions suivantes : pour respecter les rythmes scolaires mise en place de l'annualisation de la durée hebdo ; ainsi les 35 h hebdo correspondent à 28 h hebdo annualisées pour tenir compte de la période de congés annuels, congés de fractionnement et jours fériés. Accord du CM à l'unanimité.

AMENAGEMENT VOIRIE ET SECURISATION RUE DES ECOLES

Un avis d'appel public à la concurrence va être lancé par voie dématérialisée selon les caractéristiques suivantes :

- Marché négocié avec mise en concurrence, dans le respect des articles 34.65.66.165.166 du CMP
- Date limite de réception des candidatures : 9 décembre 2010 à 12 h en mairie
- programmation des travaux : début mars 2011
- Maître d'œuvre : Cabinet ALTITUDES VRD – 67 chemin de la Charrette – ALBERTVILLE.

Le CM à l'unanimité approuve le lancement de la consultation selon la procédure de marché négocié.

LOTISSEMENT LES HAUTS DU CLOS – Modification axe du faitage - lot 4

La ligne EDF moyenne tension qui traverse le lot n° 4, propriété de la commune, va être déposée ; De ce fait la commune a trouvé un acquéreur pour ce dernier lot.

Le dépôt de ligne supprime le sens du faitage initialement imposé dans le permis de lotir. Pour valider cette modification il convient de consulter et recueillir l'avis des propriétaires du lotissement avant de déposer un permis de lotir modificatif.

Accord du CM à l'unanimité pour régulariser cet état.

DIAGNOSTIC ET RECENSEMENT DES ARRETS DE CAR

Suite au recensement des arrêts de cars le Conseil Général de la Savoie a fait parvenir en mairie un diagnostic des travaux à réaliser pour sécuriser les points d'arrêt, allant du marquage au sol à la pose de panneaux de signalisation.

Le CM à l'unanimité approuve le lancement des travaux de sécurisation.

DIVERS

SDISS – résultat contrôle des hydrants sur la commune

Le SDISS rappelle que la gestion des poteaux et les bouches d'incendie sont à la charge de la commune. Par ailleurs divers dysfonctionnements sont signalés et devront faire l'objet de travaux de remise en état.

«Confrérie des Gosiers Rouges» : sollicite l'implantation d'un oratoire à La Coutire. Le Conseil Municipal n'a pas adhéré à ce projet.

Tracage terrain de badminton : Sport Epierre Loisir (S.E.L.) demande le tracage de 6 terrains (ligne noire) pour pratiquer leur activité et permettre l'organisation d'une nuit du badminton. La Mairie va demander des devis.

Transgourmet : demande un container pour les déchets «emballage de palettes». La mairie prendra contact pour connaître le volume et la nature des déchets.

ECOLE : compte-rendu conseil d'école du 4/11/2010 - Effectif stable

Le rapport du dernier Conseil d'école est présenté au Conseil municipal par Annie ANDRE Conseillère municipale en charge de la vie scolaire ainsi que de l'implication du Sou des Ecoles dans la vie scolaire.

Le C.M. prend note des demandes et souhaits.

TRAVAUX :

- **Déneigement** : reconduction de l'entreprise JAMEN pour assurer le déneigement communal.
- **Portail école** : Toujours en attente de réalisation par les Ets REFFET.
- **Captage du château** : visite du site par RTM. La mairie sera destinataire d'un compte-rendu.
- **DIAPASON** - nouvel établissement public de coopération culturelle de la Savoie à caractère administratif. – demande d'affiliation volontaire au Centre de gestion. Accord de la collectivité.
- **AEP Le Château** : rapport de la commission – envoi tableaux à la SOREA
- **Camion** : ridelles à refaire – la mairie a réceptionné un devis pour remplacement de la benne.
Coût : 2 400 € HT
- **Bâtiment Bar-Tabac-presse** (mûrs) signature de l'acte de vente le 16/11/2010 pour 125 000 €
- **Agence postale communale/bibliothèque** : Permis de Construire déposé.
- **Elagage arbres** : un recensement des arbres à élaguer (platanes, tilleuls, acacias, marronniers) a été fait. Quatre entreprises ont été consultées
- **Plage de dépôt** (Croix Rouge) : des administrés sollicitent la pose d'une clôture.
- **Fleurissement communal** : Cette année la commune n'a pas été primée. Les critères d'attribution prenant en compte tant le fleurissement que l'environnement ornemental des améliorations sont à envisager.

La séance est levée à 21 h 10

BULLETIN MUNICIPAL n° 342

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 15 Février 2011

E-mail : mairie.epierre@wanadoo.fr - Courriel maire : bouvierjean@wanadoo.fr

Site Internet : www.epierre-savoie.com

Présents : Mmes ANDRE Annie, CIMETTA Hélène, VOTTA Sylviane, Mrs ACHARD Alain, BOUVIER Jean, CHARMET Julien, COMBET Jean-Paul, CONTI Sylvain, FONTAINE Jean-Marie, MARTINEZ Jackie, MONDET Jean-Louis, PERRIER Christian, REFFET Jean-Luc, RENAUD Christian.

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 – délibération 2011/1

En attente du vote du budget primitif de 2011 le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales comme suit : compte 2111/105 : + 1 000.00 € - cpte 2132 : + 5 000.00 € - Cpte 21571/108 : + 3 000.00 € - cpte 2188/108 + 14 000 € soit un total de 23 000 € au chapitre 21.

MARCHE AMENAGEMENT ET SECURISATION RUE DES ECOLES

Validation choix de la commission d'appel d'offres. Délibération 2011/2

La commission d'appel d'offres réunie le 10/02/2011 a retenu 6 entreprises sur les 12 candidatures reçues. A savoir : Ets COLAS – EIFFAGE – SCREG – SERTPR et les groupements GUINTOLI/CARRET/VETTIER et EUROVIA/LOCATELLI/ETDE. Après étude des dossiers la commission, par PV en date du 15/02/2011, a sélectionné l'offre du groupement EUROVIA/LOCATELLI/ETDE pour un montant de 347 351.85 € HT soit 412 432.81 € TTC. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le choix du groupement EUROVIA/LOCATELLI/ETDE

CREATION PLACES DE PARKING – RUE DES ECOLES – RD 75

Demande de subvention au titre «Amende de police» - délibération 2011/3

Monsieur le Maire rappelle la création de places de parking (25) dans le cadre de l'aménagement et la sécurisation de la rue des écoles sur la RD 75. Considérant le coût élevé des travaux à réaliser, il sollicite du Conseil Général de la Savoie l'attribution d'une subvention au titre des «Amendes de police» et l'autorisation de commencer les travaux par anticipation. Le CM à l'unanimité approuve cette demande de subvention et charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier.

ECOLE – Demande de subvention au titre Affaires scolaires «Grosses réparations d'école»

Délibération 2011/3 bis

D'importants travaux de rénovation devront être réalisés aux écoles tant dans la salle informatique que dans la totalité des classes : travaux d'électricité, de peinture, fourniture et installation de stores électriques roulants. Eu égard au coût important de ces investissements, Monsieur le Maire dépose auprès du Conseil Général de la Savoie une demande de subvention au titre « des Affaires scolaires – grosses réparations d'école» et sollicite l'autorisation d'entreprendre les travaux préalablement à l'accord d'attribution de subvention afin de pouvoir être opérationnel dès la rentrée scolaire 2011/2012. Approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

AEP DU CHATEAU – Validation choix de la commission d'appel d'offres

Délibération 2011/4

Monsieur le maire rappelle le changement de la conduite d'eau et la pose de diverses canalisations dans le secteur du Château.

La commission d'appel d'offres a réceptionné 4 candidatures Ets JAMEN – LAURENT TP – MARTOIA – TP MANNO. Après étude des dossiers elle a retenu les Ets TP MANNO pour un montant de 17 380 € HT soit 20 786.48 € TTC.

Le CM valide à l'unanimité le choix de l'entreprise TP MANNO.

ACHAT TERRAINS FOSSOUD – Délibération 2011/5

Monsieur le Maire revient sur le dossier des acquisitions foncières situées à « Beaux champs et Plan Richard », appartenant à la famille FOSSOUD, évoqué lors du conseil municipal en date du 15 septembre 2009. Depuis, certaines parcelles sises à Plan Richard ayant été acquises par un particulier, il convient de réétudier ce dossier. En outre, une rectification doit être faite concernant l'évaluation de la parcelle n° 667 de 96 m2 dont le prix de la délibération n'est pas conforme au tableau joint en annexe, le prix d'acquisition de cette parcelle au lieu-dit «Beaux champs » est fixé à 0,30 € le M2. Dans le cadre de ces acquisitions la commune prendra à sa charge l'ensemble des frais notariés liés à la succession.

SDES – Convention Co-maîtrise d'ouvrage et demande de participation financière

Délibération 2011/6

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux de distribution électrique de l'entrée Nord, plus précisément rue de l'Andraye et rue de la Lauzière, il convient de solliciter le SDES pour une aide financière concernant les travaux d'amélioration esthétique des ouvrages concédés à ERDF en présentant un dossier au Syndicat, accompagné d'une délibération du CM de demande de participation. De plus, afin que la commune puisse exercer la maîtrise d'ouvrage des travaux il convient de signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage sur l'opération concernée avec le SDES avant la signature du marché public et le début des travaux. Accord du CM à l'unanimité.

SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT –

Mise en enquête publique – délibération 2011/7

Du rapport relatif au Schéma Directeur d'Assainissement élaboré par les organismes EDACERE/DAEC, il ressort que la délimitation des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non collectif devront être soumises à enquête publique avant approbation par le Conseil Municipal du Schéma Directeur d'Assainissement ; et notamment le programme des travaux à engager par la Collectivité.

Le CM à l'unanimité demande la mise en enquête publique du Schéma Directeur d'Assainissement.

Non application de pénalités de retard – délibération 2011/8

Le CM décide à l'unanimité de ne pas appliquer de pénalités de retard à EDACERE pour dépassement du délai d'exécution dans le marché « Schéma Directeur AEP et Schéma Directeur Assainissement ».

TARIFICATION SERVICE REPROGRAPHIE ET FAX – Délibération 2011/9

La Mairie permet aux administrés d'obtenir la reproduction de documents ou l'envoi de fax aux conditions ci-après :

Format	Noir et blanc	couleur
A4	0.20 €	0.30 €
A4 recto/verso	0.30 €	0.40 €
A3	0.30 €	0.40 €
A3 recto/verso	0.40 €	0.50 €
FAX	0.80 € (jusqu'à 5 pages)	

Accord du CM à l'unanimité.

VENTE BOIS D'ELAGAGE – Délibération 2011/10

La Collectivité a confié à l'entreprise BOIS DES MONTAGNES l'élagage de nombreux arbres situés dans divers secteurs de la commune ; suite à cette opération la mairie a décidé de vendre le bois de récupération. Ainsi 5 lots ont été constitués et proposés aux administrés, répondant à certains critères, au prix de 15 € le lot.

Les Conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le prix de vente fixé

RENOUVELLEMENT ADHESIONS DIVERSES - Délibération 2011/11

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le renouvellement de l'adhésion 2011 pour : ASADAC Territoires - CAUE (Consultance architecturale et assistance technique) et MAURIENNE EXPANSION

LOTISSEMENT PRE LOUIS - Délibération 2011/12

La SARL La Pierre Bleue sise à FRANCIN (73800) sollicite le report du délai de réalisation de l'acte authentique de vente du lotissement PRE LOUIS, au 31 juillet 2011. Monsieur le Maire, considérant l'importance de cet acte qui interviendrait en pleine période de congés d'été, propose de fixer la date au 01/09/2011. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT CONVENTION ASSISTANCE JURIDIQUE (FIDAL)

Délibération 2011/13

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le renouvellement de la convention avec le cabinet FIDAL.

RTM – RUISSEAU PLAN DU TOUR ET DES MOULINS - Délibération 2011/14

La visite des ruisseaux a donné lieu à plusieurs observations :

concernant l'entretien du linéaire des 2 torrents

La commune n'étant pas propriétaire des berges elle ne peut intervenir que dans le cadre d'une DIG (Déclaration d'Intérêt Général) ; ces travaux sont soumis à autorisation de la police de l'eau. Il est donc primordial de réaliser un dossier unique loi sur l'eau DIG pour permettre d'entreprendre les dits travaux.

Concernant le suivi des torrents :

Il conviendrait de signer une convention avec les services RTM pour les missionner afin de réaliser une étude pour anticiper d'éventuels problèmes en cas de crue. Accord du CM à l'unanimité.

ACHAT D'une nouvelle Benne et reprise de l'ancienne – Délibération 2011/15

Les services techniques vont disposer d'une nouvelle benne pour remplacer celle usagée qui équipe le camion depuis son acquisition en 2000.

Le C.M. à l'unanimité approuve la reprise de l'ancien matériel par l'entreprise CMB suivant le devis du 28/01/2011 n° 507861.

REDEVANCE EAU – 2008 et 2009 - Délibération 2011/16

Un administré a présenté une réclamation à la commune relative à la redevance eau pour les années 2008 et 2009. En effet suite à une erreur d'enregistrement la bâtisse a été taxée comme résidence principale alors qu'il s'agit d'une résidence secondaire. La collectivité va procéder au remboursement de 67.68 € sur le compte 673. Accord du CM à l'unanimité.

TRAVAUX :

L'adjoint aux travaux fait état des dossiers en cours et en projet :

- **Portail école** : L'entreprise interviendra pendant les vacances.
- **Aménagement aile sud de la Mairie** (en agence postale et bibliothèque) : réception du permis de construire.

DIVERS :

- Equipement matériel : achat benne et réparations diverses destinées au camion.
- Local poubelles «Les Hauts du Clos» : dossier toujours à l'étude.
- Travaux Agence Postale peuvent bénéficier d'une subvention dans le cadre du FDEC
- Eglise : dégradation de vitraux
- Garderie/cantine : problème de liaison téléphonique
- Mise en place d'une formation informatique à destination des personnes âgées : à l'étude.
- Ramassage des encombrants : une collecte sera organisée au printemps et à l'automne avec pré-inscription en mairie.

**Le Maire,
Jean BOUVIER**